

Préfecture

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

ARRÊTÉ du **5 JUIL. 2019**

prescrivant l'ouverture d'une consultation du public
relative à une demande d'enregistrement présentée par la société RECYCARS
pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution,
démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage
à STRASBOURG

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfet de la Région Grand Est
Préfet du Bas-Rhin

- VU le titre 1^{er} du Livre V du Code de l'environnement et notamment les articles R 512-46-1 et suivants ;
- VU la demande d'enregistrement déposée le 29 mai 2019, par la société RECYCARS, pour l'exploitation d'une installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage à STRASBOURG ;
- VU le rapport de recevabilité établi le 7 juin 2019 par l'Inspection des Installations Classées ;
- VU la décision du 25 juin 2019 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas, en application de l'article L.512-7-1 du Code de l'environnement, qui a conduit à une dispense d'évaluation environnementale ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le dossier de demande d'enregistrement déposé le 29 mai 2019, par la société RECYCARS, pour l'exploitation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage à Strasbourg, est mis à disposition du public du **lundi 19 août 2019 au lundi 16 septembre 2019 inclus** dans les locaux de la mairie de Strasbourg, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin et le Maire de la commune de STRASBOURG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

YVES SEGUIY